

Une question sur
votre avis d'échance ?
Des difficultés pour payer ?
N'attendez pas, contactez-nous.

CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

04 76 84 03 44

locataire@grenoble-habitat.fr

www.grenoble-habitat.fr

44 avenue Marcelin Berthelot
38 100 Grenoble



JUILLET 2023 | CONCEPTION: SUPERNOVA-DESIGN.FR | CRÉDIT PHOTOS: ADOBE STOCK | RÉDACTION: GILLES PEISSEL | IMPRESSION: PRESS'VEGOURS



**Payer
son loyer**

GRENOBLE HABITAT
**AU SERVICE DE
SES LOCATAIRES**





Des modalités de paiement adaptées à tous



IMPORTANT !

Dès réception de l'avis d'échéance, je paye mon loyer.



PAR CHÈQUE

1. Je fais un chèque à l'ordre de **Grenoble Habitat**.
2. Je le glisse dans une enveloppe affranchie par mes soins **avec le coupon code-barres** découpé sur mon avis d'échéance.
3. Je l'envoie à **Centre de paiements, 87074 Limoges Cedex 9**

AUCUN CHÈQUE NE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ DANS LES BOÎTES AUX LETTRES DE GRENOBLE HABITAT !



IL FAUT D'ABORD CRÉER UN COMPTE LOCATAIRE SUR **WWW.GRENOBLE-HABITAT.FR** EN REMPLISSANT LE FORMULAIRE À L'AIDE DE MON AVIS D'ÉCHÉANCE



EN LIGNE

1. Je me connecte à mon compte locataire sur **www.grenoble-habitat.fr**
2. Je suis les instructions et **je paye directement avec ma carte bancaire**.
3. Je reçois un mail de confirmation.



EN ESPÈCES (EFICASH)

1. **Je me rends à un bureau de poste** avec mon avis d'échéance et une pièce d'identité (ou une procuration si vous n'êtes pas le titulaire du bail).
2. Le guichetier scanne le code-barres.
3. **Je lui paye** le montant correspondant.



DES FRAIS DE 8 € SONT À AJOUTER À CHAQUE TRANSACTION



PAR VIREMENT

1. **Je contacte** le Centre de Relation Clientèle pour demander mon IBAN personnel.
2. **Je me connecte** sur le site Internet de ma banque.
3. **J'inscris Grenoble Habitat** sur la liste de mes destinataires de virement, en mentionnant mon IBAN personnel.
4. **J'effectue le virement en ligne.**

VOUS POUVEZ AUSSI EFFECTUER CE VIREMENT **DEPUIS LE GUICHET DE VOTRE BANQUE**



PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

1. **Je remplis une demande de prélèvement SEPA** disponible à l'accueil et sur le site Internet de Grenoble Habitat, en choisissant la date de prélèvement : le 5, le 8, le 12 ou le 16 du mois.
2. **Je l'envoie avec un RIB** à Grenoble Habitat, par mail (locataire@grenoble-habitat.fr) ou par courrier.
3. Mon loyer est prélevé automatiquement chaque mois, je m'assure qu'il a été accepté et je ne m'occupe plus de rien.



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, **C'EST PLUS SIMPLE ET PLUS PRATIQUE !**